

Enjeux agricoles et forestiers 2026

UN
CHOIX
DE
SOCIÉTÉ

La crise sanitaire (COVID-19) a mis en lumière la fragilité des chaînes d'approvisionnement et, de ce fait, l'importance de l'achat local, de l'autonomie et de la sécurité alimentaire.

L'élection de Donald Trump a quant à elle démontré que le commerce international est plus que jamais synonyme de volatilité et d'imprévisibilité.

Dans ce cadre, l'agriculture et la foresterie de chez nous s'avèrent indispensables à notre avenir collectif. Elles représentent même les fondements d'un véritable **CHOIX DE SOCIÉTÉ**.

Des retombées économiques majeures pour le Québec et ses régions

L'agriculture et la foresterie façonnent le visage de nos régions sur les plans géographique, communautaire et économique.

- ✓ Bien ancrés sur leur territoire, les quelque 42 000 productrices et producteurs agricoles du Québec exploitent plus de 29 000 entreprises agricoles et procurent de l'emploi à environ 52 000 personnes. Chaque année, ils investissent 1,6 G\$ dans l'économie régionale du Québec.
- ✓ En 2025, le secteur agricole québécois a généré 13,5 G\$ de recettes monétaires agricoles, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec ainsi qu'un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.
- ✓ Plus de 31 000 productrices et producteurs forestiers récoltent quant à eux de la matière ligneuse pour une valeur annuelle d'environ 539 M\$, générant un chiffre d'affaires de 4,7 G\$ par la transformation de leur bois.

Les élections générales d'octobre 2026 doivent permettre de consolider cette contribution inestimable tout en pavant la voie à l'atteinte de notre plein potentiel agricole et forestier.

UN PROJET DE SOCIÉTÉ AMBITIEUX, RASSEMBLEUR ET DURABLE

Le projet de société que souhaitent continuer de bâtir les productrices et producteurs se veut ambitieux, rassembleur et durable.

✓ **AMBITIEUX** grâce à un soutien gouvernemental à la hauteur des besoins

Les gouvernements à travers le monde consacrent en moyenne 2 % de leurs dépenses à leur agriculture. Au Québec, ce soutien n'atteint même pas 1 % (1,5 G\$ sur 170,8 G\$ en 2026-2027).

Un rattrapage immédiat doit être amorcé, dans un contexte où l'effondrement du revenu net ces dernières années (1,2 G\$ en 2021; 154,9 M\$ en 2025), jumelé à une dette agricole sans précédent (34,2 G\$ en 2025), nuit terriblement à la pérennité du secteur ainsi qu'aux transferts à la prochaine génération.

Malgré le contexte budgétaire difficile, il est primordial de répondre aux besoins urgents identifiés par le milieu. Un réinvestissement à brève échéance est donc nécessaire :

- ✓ pour permettre aux productrices et producteurs de vivre convenablement de leur profession;
- ✓ pour financer à coût compétitif les investissements majeurs qui seront requis sur les fermes;
- ✓ pour soutenir efficacement et par des moyens innovants les transferts de ferme, qui seront nombreux au cours de la prochaine décennie;
- ✓ pour actualiser les programmes de gestion des risques de l'entreprise et la prise en compte de clientèles particulières, comme les régions périphériques, le secteur biologique, la relève et les fermes de proximité;
- ✓ pour favoriser l'atteinte des cibles identifiées dans la Politique bioalimentaire 2025-2035;
- ✓ pour accentuer la reconnaissance et la rétribution des pratiques agroenvironnementales ainsi que l'adaptation aux changements climatiques;
- ✓ pour restructurer à moindre coût la dette à long terme des entreprises agricoles;
- ✓ pour pérenniser et rendre accessible à toutes les entreprises agricoles le remboursement de la tarification du carbone.

✓ RASSEMBLEUR par une adhésion indéfectible à la protection de notre garde-manger

La zone agricole ne représente qu'environ 4 % du territoire québécois. Dans les faits, les agricultrices et les agriculteurs n'occupent que la moitié (2 %) de cette superficie en raison notamment de nombreux obstacles comme des lacs, des cours d'eau, des milieux humides, des boisés, des surfaces rocheuses, des sablières, des commerces, des industries, des lignes de transport d'électricité, de gaz ou de pétrole, des routes, des autoroutes, des résidences, etc.

Malgré ces limites, la zone agricole continue d'être grugée par l'étalement urbain, l'activité de spéculateurs financiers et immobiliers, les projets industriels et la construction d'infrastructures, entre autres pour le transport. Le train à grande vitesse Québec-Toronto, un projet fédéral que le gouvernement du Québec doit rejeter de toutes ses forces, est un exemple récent d'intrusion inacceptable en zone agricole.

Toutes ces préoccupations s'étendent à la forêt privée et aux érablières en terres publiques. Plus de 17 000 hectares agricoles ont été retranchés ces dix dernières années (exclusions et utilisations non agricoles¹), soit l'équivalent de 21 000 terrains de football. Il faut cesser cette dilapidation irresponsable de notre garde-manger, une ressource limitée, non renouvelable et essentielle à la société québécoise :

- ✓ en annonçant la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne, en raison de son développement accéléré;
- ✓ en freinant la prolifération des utilisations non agricoles (84 % des hectares retranchés ces dix dernières années);
- ✓ en évitant le recours aux décrets ministériels permettant de contourner la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- ✓ en excluant tout changement législatif ou réglementaire qui ne tend pas vers la défense intégrale de notre garde-manger;
- ✓ en garantissant la mise en production acéricole de 50 000 nouveaux hectares d'érablière en forêt publique, comme le gouvernement s'y est engagé;
- ✓ en appuyant financièrement les activités de la Fiducie agricole UPA-Fondation.

✓ DURABLE par l'assurance d'un environnement d'affaires axé sur la compétitivité

L'adaptation des entreprises agricoles et forestières en matière d'agroenvironnement, comme l'implantation de pratiques agricoles durables, fait l'objet d'efforts soutenus depuis des décennies. C'est pourquoi les risques associés à leurs activités ont été considérablement réduits (innovations technologiques, nouvelles pratiques, etc.).

Dans ce cadre, il est impératif d'assurer aux entreprises un environnement d'affaires axé sur la compétitivité et l'atteinte de tout leur potentiel. D'autant plus qu'il n'existe aucune réciprocité des normes pour les aliments étrangers.

Tous les ministères, plus particulièrement celui de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, doivent combattre la lourdeur administrative et réglementaire. Cette responsabilité doit se traduire par :

- ✓ une réglementation qui respecte le professionnalisme des productrices et producteurs;
- ✓ un allègement lorsque celle-ci constitue davantage un obstacle au développement durable qu'un outil de protection du public (exemple : règlement sur les conditions d'hébergement pour les travailleurs étrangers temporaires);
- ✓ des mesures d'accompagnement en conformité avec les exigences environnementales québécoises, généralement plus élevées qu'ailleurs dans le monde.

Les productrices et producteurs agricoles et forestiers ont des attentes légitimes et à la hauteur des efforts qu'ils consacrent quotidiennement au maintien d'une ruralité vivante, dynamique, attrayante et résolument branchée sur les projets et ambitions de la collectivité québécoise.

Votre parti augmentera-t-il les budgets consacrés au secteur agricole?

- Si oui, quelles mesures concrètes souhaitez-vous financer ou bonifier?

Votre parti renforcera-t-il la protection des terres agricoles, des forêts et des érablières au Québec?

- Si oui, quelles actions concrètes comptez-vous mettre en place pour assurer cette protection?

Votre parti mettra-t-il en place des améliorations à l'environnement d'affaires des productrices et producteurs?

- Si oui, quels moyens entendez-vous privilégier?

¹ Utilisation ou construction (résidentielle, commerciale, industrielle, énergétique, etc.) autorisée par la CPTAQ, mais qui n'est pas directement liée à l'exploitation de la terre ou aux activités de la ferme.